



PORTUGAL 2007

Portugal 2007- Presidency of the European Union

PC.DEL/941/07

9 October 2007

Original: FRENCH



S. R.
PERMANENT REPRESENTATION OF PORTUGAL
TO THE OSCE

Session 1

Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne

Conférence de la Présidence-en-exercice de l'OSCE sur
l'Intolérance et la Discrimination à l'encontre des Musulmans
Cordoue, 9 et 10 octobre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom de l'Union européenne devant cette assemblée.

Je souhaiterais tout d'abord exprimer ma reconnaissance à l'Espagne pour sa chaleureuse hospitalité et marquer mon appréciation à M. Moratinos, Président en exercice de l'OSCE, pour l'initiative et l'organisation de cette Conférence.

C'est à plusieurs titres que l'Union européenne, en tant que telle, est attachée à faire entendre sa voix à la Conférence de Cordoue sur la lutte contre l'intolérance et les discriminations à l'encontre des Musulmans.

Communauté de valeurs fondée sur l'engagement solennel de ses Etats membres à respecter et promouvoir les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales, soucieuse de la liberté d'expression et de la liberté de religion et de conviction, qui inclut la liberté de changer de religion ou de ne pas en avoir, l'Union européenne a placé au cœur de ses priorités la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination, qu'elles soient fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

La conviction de l'Union européenne, en effet, est que toute forme d'intolérance représente une atteinte inadmissible à la dignité de la personne et doit être combattue avec une détermination sans faille. En d'autres termes, l'idée d'une hiérarchie entre les manifestations de haine, ou entre leurs victimes, serait non seulement étrangère mais contraire aux valeurs que l'Union européenne incarne et défend.

La lutte contre l'intolérance nécessite cependant une compréhension approfondie des diverses formes sous lesquelles elle se manifeste. A cet égard, l'éclairage que l'Espagne, au titre de sa présidence de l'OSCE, a souhaité porter sur les discriminations à l'encontre des Musulmans représente une opportunité de croiser nos réflexions et nos analyses sur les causes et les spécificités de cette forme d'intolérance, et de confronter nos approches sur les moyens de la combattre.

Les Etats membres de l'Union européenne ont beaucoup à apporter à ce débat. Selon l'étude publiée en 2006 par l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes qui, depuis, a fait place à l'Agence européenne des droits fondamentaux, l'Union européenne comprend une population d'origine, ou de culture musulmane, estimée à environ 13 millions de personnes. Cette population ne représente pas une communauté homogène, mais un ensemble caractérisé par une diversité de statuts juridiques et sociaux, d'origines ethniques, de pratiques culturelles et religieuses.

Selon l'Observatoire européen, cette population souffre souvent d'une image négative et nombreux sont ceux parmi elle, en particulier les jeunes, dont les opportunités d'ascension sociale sont moindres, ou qui sont exposés à l'exclusion sociale et à la discrimination. L'Observatoire constate également que les cas de discrimination ne sont pas toujours suffisamment identifiés et recensés.

On relèvera toutefois que les phénomènes de rejet et de discrimination en question ne sont pas nécessairement motivés par l'hostilité vis-à-vis d'une religion, mais souvent liés à des facteurs économiques et sociaux. L'Union Européenne est convaincue qu'un dialogue ouvert et inclusif est nécessaire pour surmonter toute forme d'exclusion et promouvoir la compréhension mutuelle parmi les diverses composantes de la société. La tâche de l'intégration demande des efforts de l'ensemble de la société, y compris de la part des groupes concernés.

Face à ce fléau pour la dignité humaine et la cohésion sociale de ses Etats membres, la détermination de l'Union européenne est totale. A l'appui de cette volonté politique, l'Union s'est dotée d'instruments ambitieux à travers plusieurs directives prescrivant aux Etats membres de renforcer leur arsenal législatif en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances, de répression des infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe, en particulier les crimes de haine.

Je souhaiterais également rappeler que l'Union européenne a fait preuve d'innovation en promouvant la création d'autorités indépendantes de lutte contre les discriminations, dont la mission est triple : apporter une assistance pratique aux victimes pour les aider à faire valoir leurs droits et obtenir réparation de leurs préjudices ; exercer une fonction de vigilance et d'alerte sur les phénomènes d'intolérance ; formuler des recommandations sur les politiques de lutte contre les discriminations.

Monsieur le Président, je souhaiterais par ailleurs saisir cette occasion pour renouveler le plein soutien de l'Union européenne aux travaux conduits dans le cadre de l'OSCE aux fins de promouvoir la tolérance, la non-discrimination et le respect mutuel.

Nous avons tous en mémoire les conférences organisées au cours des dernières années à Vienne, Berlin, Paris, Bruxelles, Cordoue et, plus récemment, Bucarest. Toutes témoignent du large consensus politique, de Vancouver à Vladivostok, pour défendre et promouvoir les engagements relatifs à la tolérance et la non-discrimination, inscrits au cœur du corpus de l'OSCE.

J'aimerais également marquer combien l'Union européenne apprécie l'assistance apportée aux Etats participants par le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, qu'il s'agisse du développement des capacités de la société civile, dont la contribution à la lutte contre l'intolérance est essentielle, du renforcement des moyens de lutte contre les crimes de haine, ou du développement de programmes d'éducation à la tolérance et au respect mutuel, pour ne citer que quelques exemples.

Enfin, je tiens à rendre hommage au dévouement des trois représentants personnels de la Présidence en exercice, Mme Anastasia Crickley, l'Ambassadeur Omur Orhun et M.

Gert Weisskirchen, que l'Union européenne remercie pour leur contribution à la visibilité de l'action de l'OSCE.

Pour conclure Monsieur le Président, et avant de laisser la parole aux représentants des Etats membres de l'Union européenne qui souhaiteront s'exprimer à titre national pour compléter cette intervention liminaire, permettez-moi de vous renouveler mes remerciements pour la tenue de cette conférence et de former le vœu qu'elle permette de progresser dans l'identification des causes et des réponses aux manifestations d'intolérance et de discrimination.

La Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, aussi que l'Ukraine, la République de Moldavie et l'Arménie se rallient à cette déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.